



AFFICHÉ
LE 04/10/2023

2023/.....
Parafe

DELIBERATION N°399

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – EXERCICE 2022.**

Entendu l'exposé de Monsieur VORDONIS, Adjoint au maire ;

Vu la loi n°95.101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

Vu la loi n°95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations des services publics ;

Vu l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 et l'arrêté du 2 mai 2007 relatif à la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement ;

Vu le rapport du délégataire concernant l'exercice 2022 ;

Vu la présentation du rapport du délégataire en commission consultative des services publics locaux ;

Vu le rapport annuel présenté par Monsieur le maire, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour 2022 ;

Vu l'avis de la commission transports, assainissement, aménagement numérique ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

PREND ACTE du rapport du délégataire concernant l'exécution du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2022 ;

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2022.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 27 septembre 2023

La secrétaire de séance,
Christine FLECK.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 27 septembre 2023

Le Maire,
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

Conseillers en exercice :	35
Présents :	26
Absents :	09
Pouvoirs :	09
Votants :	35

Convoqués le : 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 27 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS : Monsieur Patrick SALMON, Madame Anne-Marie CADART, Madame Espérance AUDINEAU, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Bruno WITTMAYER.

POUVOIRS DE : Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Madame Espérance AUDINEAU	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Madame Chantal LAÏK/CLAVERO	à	Madame Suzanne BARNET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Monsieur Malek BENSAL
Monsieur Bruno WITTMAYER	à	Madame Lucie CZIFFRA

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Il est à noter que Madame Espérance AUDINEAU est arrivée avant la délibération portant sur l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves du conservatoire (ISOE) et indemnité d'heures supplémentaires d'enseignement (IHSE)*

REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2023

Application agréée E.legalite.com